

GRUPE DE TRAVAIL DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

1. Antécédents

Lors des « Rencontres environnementales pour la Mer d'Alboran » qui se sont déroulées en 2007 à Malaga (Espagne) et en 2009 à Oujda (Maroc), ont été créés deux groupes de travail sur les sujets de :

- La mitigation des risques pour les cétacés et pour d'autres espèces marines pélagiques
- Les aires marines protégées et la biodiversité

De cette première expérience de coopération transfrontalière dans le milieu de la coopération marine et côtière est née la Déclaration d'Oujda sur le Conservation et le Développement Durable de la région de la Mer d'Alboran et de sa zone côtière (Oujda, 18 avril 2009). Dans cette déclaration est établi, entre autres, un objectif bien défini :

« Consolider le réseau des aires protégées existantes dans le domaine marin et côtier ; identifier et créer de nouvelles aires protégées ; et restaurer les habitats, avec pour objectif de protéger l'intégrité de la région d'Alboran et de garantir la pérennité des activités humaines qui s'y déroulent. »

En 2001, le Ministère Régional de l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement d'Andalousie demandé le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre d'un projet du Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne – Frontières Extérieures (POCTEFEX) mené en partenariat avec le Centre de Coopération Méditerranéen (IUCN) et le Centre Andalou pour l'Évaluation et de Suivi du Changement Global (CAESCG) de l'Université d'Almeria. Du côté marocain, participe au projet le Département de la Pêche Maritime (Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime)

Le projet, intitulé « Gestion commune d'un espace naturel transfrontalier– Alboran » (en aval de POCTEFEX – Alboran), a pour objectif de mettre en marche une procédure de gestion environnementale commune entre l'Espagne et le Maroc en Mer d'Alboran. Cette procédure faciliterait l'échange d'expériences entre l'ensemble des acteurs et des groupements d'intérêts afin d'identifier et d'unifier les priorités qui amélioreraient la gouvernance en Mer d'Alboran.

En ce sens, le projet POCTEFEX-Alboran cherche à dynamiser les aspects techniques relatifs à la conservation et la gestion partagée de la Mer d'Alboran, en s'appuyant sur les leçons apprises lors des « Rencontres environnementales pour la Mer d'Alboran » et en capitalisant sur le travail et les enquêtes précédentes. Pour le déploiement de ces objectifs, sont établis trois ateliers dédiés à des domaines complémentaires, ainsi qu'un quatrième à caractère transversal :

1. Biodiversité
2. Gestion Intégrée de Zones Côtières
3. Aires Marines Protégées
4. Changement Global

2. CONTEXTE MÉDITERRANÉEN ET INTERNATIONAL

Les Aires Marines Protégées (AMP) sont de plus en plus reconnues au niveau mondial comme un des outils les plus efficaces pour la conservation et la protection du milieu marin, quand elles sont gérées de façon efficace et avec des ressources suffisantes pour faire face aux problèmes de gestion locale.

En plus de leur fonction de conservation de la biodiversité, les aires marines protégées ont démontré leur utilité pour la recrudescence des espèces, des habitats et des populations en déclin. Il est admis qu'elles contribuent à renforcer la résilience de nos écosystèmes. Grâce à une approche de gestion partagée (co-gestion), elles peuvent contribuer au développement durable d'activités socio-économiques comme la pêche artisanale et le tourisme écologique. Il s'agit également d'un outil utile pour la gestion de la pêche, que le secteur de la pêche commence déjà à utiliser en tant que réserve. Les bénéfices des Aires Marines Protégées contribuent au bien-être de la population et à la fonctionnalité des territoires environnants, qui contribuent à leur tour au développement socio-économique.

Une meilleure compréhension des avantages découlant de la conservation de la biodiversité et les difficultés liées à la gestion des aires marines protégées et des ressources naturelles maritimes (en particulier la pêche) ont en grande partie facilité le rapprochement entre les conservateurs et le secteur de la pêche et ont entraîné une meilleure intégration de la gouvernance de la biodiversité dans les autres politiques sectorielles. Bien qu'il demeure des pressions et des tensions prononcées entre certains secteurs, l'avenir proche offre des opportunités de réconciliation et de synergies. Certains secteurs ont déjà avancé dans la prise en compte des problèmes et des acteurs socio-économiques, d'autres développent des politiques et des outils de gestion basés sur une approche écosystémique ou sur l'éco-responsabilité.

Les objectifs du Plan stratégique d'Aichi pour la Diversité Biologique 2011-2020 sont divers. Ils ont été consolidés par les décisions prises lors de Rio + 20 et plus récemment lors de la dernière COP de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui s'est déroulée à Hyderabad en 2012. Ils ont aussi été renforcés par divers protocoles associés à la Convention de Barcelone et à diverses Directives Européennes qui soulignent les compromis et les cadres internationaux qui nous indiquent les efforts à réaliser afin d'améliorer l'état de la biodiversité et la gestion des ressources maritimes en Méditerranée.

L'ensemble des aires marines protégées de la région méditerranéenne ne constitue pas encore un réseau écologique régional, même s'il existe déjà un réseau de gestionnaires des AMP (MedPAN). Compte tenu de l'envergure des pressions et des défis, les objectifs du CDB, de la Convention de Barcelone ou des politiques et cadres de l'UE ne seront atteints à court et moyen terme que s'il existe un compromis renouvelé, plus fort et plus cohérent, de la part de

7

Membres



CONSEJERÍA DE AGRICULTURA, PESCA
Y MEDIO AMBIENTE

En collaboration avec



toutes les parties prenantes (organisations internationales, conventions, accords, Etats riverains, organisations non-gouvernementales, communauté scientifique, institutions nationales, gestionnaires des AMP, secteur privé, populations/communautés, etc.) et ce à toutes les échelles (locale, régionale, méditerranéenne, européenne et internationale).

Lors du Forum Méditerranéen des AMP à Antalya (Turquie) en 2012, l'ensemble des éléments précédents furent pris en compte pour élaborer un plan de travail (Feuille de route 2020), qui n'est pas un document contraignant pour les pays mais qui a pour objectif de mettre en évidence les efforts qui doivent être déployés par chacun des pays méditerranéens et par les parties prenantes, à court et moyen terme, afin que le réseau des AMP soit opérationnel et conforme aux objectifs internationaux.

Dans le contexte méditerranéen actuel, la Mer d'Alboran semble être un espace idéal pour être pionnier dans la mise en œuvre pratique des actions et propositions identifiées dans la Feuille de route des AMP pour 2020, et ceci à tous les niveaux : international dans le cadre de la coopération entre l'Andalousie (Espagne) et le Maroc, national pour les deux rives et local grâce à l'implication d'agents socio-économiques des différents territoires.

3. OBJECTIFS

L'atelier sur les AMP identifiera les données existantes sur les AMP existantes en conformité avec les catégories de l'IUCN et évaluera l'efficacité des moyens dédiés à leur gestion.

Cet atelier identifiera également les informations et le niveau de connaissance nécessaires pour l'étude d'un réseau représentatif des AMP dans la Mer d'Alboran et à la rédaction d'un ensemble de recommandations pour sa gouvernance.

Les objectifs de l'atelier sont :

1. Révision des informations existantes. L'atelier révisera les informations récentes et pertinentes concernant les AMP en Mer d'Alboran et évaluera l'efficacité des moyens dédiés à la gestion des AMP. Pour cela, il est fortement recommandé de lire au préalable les rapports suivants réalisés par IUCN-Med :
 - Vers un réseau représentatif d'Aires Marines Protégées dans la Mer d'Alboran (2012)
<http://www.iucn.org/about/union/secretariat/offices/iucnmed/?11578/Propuesta-de-una-red-representativa-de-areas-marinas-protegidas-en-el-mar-de-Alboran>
 - Conservation et développement durable de la mer d'Alboran (2010)
<http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/iucnmed/ressources/publications/?5477/Conservacion-y-desarrollo-sostenible-del-mar-de-Alboran--Conservacion-et-developpement-durable-de-la-mer-dAlboran>
2. Identification des informations et du niveau de connaissance nécessaires à la construction d'un réseau représentatif des AMP dans la Mer d'Alboran et à la rédaction d'un ensemble de recommandations pour sa gouvernance. L'accent sera

2

Membres



CONSEJERÍA DE AGRICULTURA, PESCA
Y MEDIO AMBIENTE

En collaboration avec



particulièrement mis sur l'identification des obstacles qui empêchent l'installation dudit réseau d'AMP.

3. Identification des opportunités et des nouveaux acteurs qui peuvent contribuer à la promotion d'un réseau représentatif et efficace d'AMP dans la Mer d'Alboran. Sera notamment abordée la question de la compatibilité des utilisations et des délimitations et zonification des espaces à protéger, en incluant les nouvelles propositions relatives à la planification de l'espace maritime (Maritime Spatial Planning).
4. Ressources disponibles et stratégies pour les obtenir. Identification des acteurs, des ressources et des secteurs qui jouent un rôle en Mer d'Alboran et qui pourraient soutenir les AMP à différents niveaux. Opportunités pour les nouveaux projets concernant les AMP dans la Mer d'Alboran.

4. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

19 juin 2013

17.00 – 18.00

- En se basant sur les rapports d'IUCN-Med susmentionnés et sur d'autres informations complémentaires. Révision des données disponibles actuellement pour pouvoir avancer dans la mise en place d'un réseau représentatif et efficace des AMP en Mer d'Alboran. Identification des obstacles qui ont empêché son déploiement à ce jour.

18.00 – 19.00

- Présentation de la Feuille de route des AMP en Méditerranée pour 2020 et des objectifs stratégiques :
 - 1^{er} objectif stratégique : Mettre en place un réseau écologique des Aires Marines Protégées qui soit représentatif et connecté.
 - 2^{ème} objectif stratégique : Établir une gestion efficace, efficiente et durable, ainsi qu'une bonne gouvernance dans les Aires Marines Protégées de la Méditerranée.
 - 3^{ème} objectif stratégique : Déployer dans les Aires Marines Protégées une gouvernance intégrée au territoire et aux autres secteurs qui promeut la redistribution des bénéfices environnementaux et socioéconomiques.
 - 4^{ème} objectif stratégique : Accroître les fonds financiers affectés à la mise en place et au maintien d'un réseau écologique d'Aires Marines Protégées gérées efficacement.
- Identification des actions clefs et propositions pour chaque objectif stratégique qui sont les plus appropriées pour avancer dans la mise en place d'un réseau d'AMP dans la Mer d'Alboran, et ceci tant au niveau international (coopération entre les pays) que national et local.

1

Membres



CONSEJERÍA DE AGRICULTURA, PESCA
Y MEDIO AMBIENTE

En collaboration avec



20 juin 2013

09.00 – 12.00

- Débat sur les principaux acteurs agissant dans la zone et leur relation avec les AMP existantes et potentielles, des secteurs les plus évidents comme le secteur de la pêche artisanale aux secteurs traditionnellement plus éloignés (transport et circulation maritime, activités portuaires, secteur de l'énergie, etc.).
- Analyse/évaluation des collaborations et soutiens possibles pour mener des actions conjointes dans les secteurs identifiés dans la phase précédente.
- Débat sur la possibilité de développer un projet transfrontalier dans la continuation de POCTEFEX-Alboran qui permettrait d'agir dans les milieux les plus importants pour établir un réseau représentatif des AMP dans la Mer d'Alboran, avec un système de gouvernance efficace.
- Accord entre les membres du groupe sur le contenu de leur conclusion pour la présentation lors de la réunion plénière.

Membres



CONSEJERÍA DE AGRICULTURA, PESCA
Y MEDIO AMBIENTE

En colaboración avec

